

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le foncier forestier communal

Date : mardi 9 décembre 2025

Horaires : 8h30 – 12h30

Lieu : 1 place de la mairie 08230 Taillette

CONTEXTE

Alors que le mandat touche à sa fin, il peut sembler délicat d'engager de nouvelles démarches ambitieuses. Pourtant, c'est justement un moment opportun pour approfondir sa connaissance du foncier forestier communal et mieux préparer l'avenir, notamment en transmettant des clés utiles à la future équipe municipale.

Le morcellement du foncier forestier, les limites de parcelles incertaines ou les biens vacants peuvent freiner la gestion durable des forêts, limiter la mobilisation des bois et augmenter les risques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

✓ **Objectif général**

Accompagner les élus dans l'élaboration d'une stratégie foncière efficace pour leur commune en leur fournissant les connaissances et outils nécessaires à l'identification et l'acquisition des biens vacants et sans maître.

✓ **Objectif opérationnel**

Les élus seront capables de repérer les enjeux fonciers à l'échelle communale et d'identifier les démarches adapter pour agir.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

8h30 – 9h00	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session
9h00 – 9h20	Contexte et enjeux
9h20 – 9h50	Acquisition de parcelles : vente (droit de préférence/préemption), échange
9h50 – 10h50	Diagnostic foncier préalable à l'aménagement, bornage, limites de parcelles, occupation du sol et de droits de propriété.
10h50 – 11h50	Acquisition des biens vacants et sans maître et présentation de l'Observatoire du Foncier Forestier.
11h50 – 12h30	Temps d'échanges et de questions supplémentaires, questionnaire de fin de formation.
12h30 – 14h00	Restaurant : Les 3C (<i>9 Place de la Mairie, 08260 Maubert-Fontaine</i>)

INTERVENANTS

Au cours de la formation



Philippe CANOT, Président Communes forestières Ardennes



Rebecca DIJOUX, Chargée de mission Communes forestières



Éric MARQUETTE, Directeur de l'Agence territoriale ONF des Ardennes



Sébastien CHRIST, Chef de service - Coordinateur foncier territorial

CONTENU DE LA POCHETTE

Distribuée le jour de la formation

- Programme de la formation
- Plaquette des Communes forestières Grand Est
- Évaluation de fin de formation
- Lettre info des Communes forestières France
- Livret RENFORT : Procédure d'acquisition des biens vacants



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités.

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la région grand est, de l'institut de formation forestière communale de la fédération nationale des communes forestières ainsi que sur les fonds de l'union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est ; aucun reste à charge les participants. Une participation peut être demandée pour le repas.

MÉTHODES MOBILISÉES : Diaporama, échanges, visite de terrain.

ÉVALUATION DE LA FORMATION : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session

Communes forestières Grand Est

Site Sadoul, 80 bd Maréchal Foch 54520 LAXOU • 03 83 28 95 84

grandest@communesforestieres.org •  •  •  •  • communesforestieres-grandest.org